

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-24

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2022-24

Soutien de Bordeaux Métropole à la candidature de la ville de Bordeaux pour le territoire émergent du quartier du Grand Parc dans le cadre de l'appel à projets national « Territoire zéro chômeur de longue durée » - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) sont un dispositif imaginé par ATD (Agir tous pour la dignité) Quart Monde, Emmaüs France, le Pacte civique, le Secours Catholique, la Fédération des acteurs de la solidarité sur le triple postulat suivant :

- personne n'est inemployable,
- ce n'est pas le travail qui manque
- le chômage de longue durée entraîne des dépenses publiques qui pourraient être réorientées vers la mise à l'emploi.

Cette réflexion a donné lieu à un appel à projet de l'Etat pour des expérimentations territoriales contre le chômage de longue durée. Dans ce cadre, la ville de Bordeaux s'est engagée depuis environ un an dans une démarche de candidature auprès de l'Association nationale territoires zéro chômeur de longue durée. Reconnu comme projet émergent en novembre 2020, le processus de candidature bordelaise portant sur le quartier prioritaire de la politique de la ville du Grand Parc arrive à son terme et devrait être validée par l'association nationale en début d'année 2022.

Outre la détermination d'un territoire émergent (le Grand Parc à Bordeaux) le processus de sélection prévoit la mise en place d'un comité local rassemblant l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion, et la mise en œuvre d'un parcours en trois étapes :

- la fabrique du consensus (création d'un comité local de l'emploi, appropriation de la démarche avec tous les partenaires, création d'un comité de soutien à l'expérimentation, d'un comité scientifique, d'outils de communication mettant en avant l'identité du projet et détermination des travaux utiles au quartier.
- L'identification des publics privés d'emploi (Personnes privées durablement d'emploi PPDE)
- L'organisation des rencontres avec les PPDE.

Le but est de créer une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) à but non lucratif, susceptibles d'embaucher les chômeurs de longue durée, en CDI, à temps choisi, en partant des profils et des appétences des publics. Les emplois sont financés par le fonds TZCLD mis en place par l'Etat et le Conseil départemental ainsi que par le chiffre d'affaires de l'EBE.

Un soutien complémentaire est nécessaire en phase d'amorçage de l'EBE (Etat, Région, Département, Métropole, Ville, Banque des territoires, Agefiph, fondations...)

Un soutien à l'investissement pour la création de ou des entreprises est demandé à la Région (investissements de production) et à la Métropole (investissement immobilier), à la

Banque des territoires et aux fondations.

Afin de valider les candidatures l'Association nationale TZCLD demande des engagements de principe des collectivités au regard de leurs compétences pour assurer la création des entreprises à but d'emploi.

Outre la candidature effective de la ville de Bordeaux, plusieurs projets émergents sont susceptibles de voir le jour sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Au regard de l'intérêt de ces démarches en vue de la réduction du chômage de longue durée et de la cohésion territoriale par l'inclusion économique des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, la présente délibération vise à affirmer le soutien de Bordeaux Métropole à ces initiatives.

Les besoins financiers ne sont pas encore définis et feront l'objet de délibérations ultérieures.

Ces interventions seront définies au regard des compétences de Bordeaux Métropole en matière de développement économique, de Politique de la ville et des règlements d'intervention en vigueur afin de soutenir l'émergence et l'installation des entreprises à but d'emploi.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et ses articles L1511-3 et L5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT,

Qu'il convient de soutenir la candidature de la ville de Bordeaux dans le cadre de l'appel à projets Territoire zéro chômeur de longue durée portant sur le quartier du Grand Parc et de participer à la mise en place des entreprises à but d'emploi par des soutiens financiers au titre de sa compétence de développement économique et de Politique de la ville,

DECIDE

Article 1 : Bordeaux Métropole s'engage à soutenir la candidature de la ville de Bordeaux dans le cadre de l'appel à projets territoires zéro chômeurs de longue durée portant sur le territoire émergent du Grand Parc, ainsi que les projets d'entreprises à but d'emploi qui seront définis, validés et présentés aux instances métropolitaines pour lutter contre le chômage de longue durée et assurer la cohésion territoriale.

Article 2: le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer tout document relatif à cette décision pour appuyer la candidature de la ville de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT